



MEMODéchets 2021



Je suis votre guide
des déchets

application mobile



Curtilles

s a i d e f

Infos générales

Ma déchetterie (voir plan)

Horaires d'ouverture :

- Tous les mercredis de 18h00 à 19h00
- Tous les samedis de 9h30 à 11h00

La déchetterie sera fermée :

le samedi 2 janvier 2021 et
le samedi 25 décembre 2021

Tables et bancs en prêt

La Municipalité met gratuitement à la disposition des habitants de Curtilles des tables et bancs pour leurs fêtes de famille ou une manifestation.

Veillez réserver le nombre souhaité quelques jours à l'avance par courriel : greffe@curtilles.ch ou par message au 079 / 687 64 58.

Ils sont à prendre en charge et à ramener **durant les heures d'ouverture** de la déchetterie.

Surveillants de la déchetterie

Lors de chaque ouverture, une personne engagée par la Commune est présente pour :

- vous renseigner, vous guider et répondre à vos questions
- veiller au respect des consignes et à l'application du règlement de la déchetterie
- avertir les personnes qui ne s'y conforment pas
- en dernier lieu signaler les contrevenants à la Municipalité.

Merci de respecter le travail qui leur est confié par la Municipalité afin de veiller à une gestion rationnelle des coûts de l'élimination de nos déchets.

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Contact et infos

Commune de Curtilles
Place du Collège 1
1521 Curtilles
021 906 96 30
greffe@curtilles.ch
www.curtilles.ch

Municipal responsable de la déchetterie

M. Frédéric Cand
079 / 418 73 88

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

Avec l'app mobile MEMODéchets

la gestion des déchets
est encore plus simple!

Pour plus d'infos consultez le site :
<https://www.memodechets.ch>



Curtilles 2021

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
L		1	1			
M		2	2			1
M		3  18h00 - 19h00	3  18h00 - 19h00			2  18h00 - 19h00
J		4	4	1		3
V	1 Nouvel-An	5	5	2 Vendredi-Saint		4
S	2 Lendemain de Nouvel-An	6  09h30 - 11h00	6  09h30 - 11h00	3  09h30 - 11h00	1  09h30 - 11h00	5  09h30 - 11h00
D	3	7	7	4	2	6
L	4	8	8	5 Lundi de Pâques	3	7
M	5	9	9	6	4	8
M	6  18h00 - 19h00	10  18h00 - 19h00	10  18h00 - 19h00	7  18h00 - 19h00	5  18h00 - 19h00	9  18h00 - 19h00
J	7	11	11	8	6	10
V	8	12	12	9	7	11
S	9  09h30 - 11h00	13  09h30 - 11h00	13  09h30 - 11h00	10  09h30 - 11h00	8  09h30 - 11h00	12  09h30 - 11h00
D	10	14	14	11	9	13
L	11	15	15	12	10	14
M	12	16	16	13	11	15
M	13  18h00 - 19h00	17  18h00 - 19h00	17  18h00 - 19h00	14  18h00 - 19h00	12  18h00 - 19h00	16  18h00 - 19h00
J	14	18	18	15	13 Ascension	17
V	15	19	19	16	14	18
S	16  09h30 - 11h00	20  09h30 - 11h00	20  09h30 - 11h00	17  09h30 - 11h00	15  09h30 - 11h00	19  09h30 - 11h00
D	17	21	21	18	16	20
L	18	22	22	19	17	21
M	19	23	23	20	18	22
M	20  18h00 - 19h00	24  18h00 - 19h00	24  18h00 - 19h00	21  18h00 - 19h00	19  18h00 - 19h00	23  18h00 - 19h00
J	21	25	25	22	20	24
V	22	26	26	23	21	25
S	23  09h30 - 11h00	27  09h30 - 11h00	27  09h30 - 11h00	24  09h30 - 11h00	22  09h30 - 11h00	26  09h30 - 11h00
D	24	28	28	25	23	27
L	25		29	26	24 Lundi de Pentecôte	28
M	26		30	27	25	29
M	27  18h00 - 19h00		31  18h00 - 19h00	28  18h00 - 19h00	26  18h00 - 19h00	30  18h00 - 19h00
J	28			29	27	
V	29			30	28	
S	30  09h30 - 11h00				29  09h30 - 11h00	
D	31				30	
L					31	
M						

Curtilles 2021

	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
L					1	
M					2	
M			1  18h00 - 19h00		3  18h00 - 19h00	1  18h00 - 19h00
J	1		2		4	2
V	2		3	1	5	3
S	3  09h30 - 11h00		4  09h30 - 11h00	2  09h30 - 11h00	6  09h30 - 11h00	4  09h30 - 11h00
D	4	1	5	3	7	5
L	5	2	6	4	8	6
M	6	3	7	5	9	7
M	7  18h00 - 19h00	4  18h00 - 19h00	8  18h00 - 19h00	6  18h00 - 19h00	10  18h00 - 19h00	8  18h00 - 19h00
J	8	5	9	7	11	9
V	9	6	10	8	12	10
S	10  09h30 - 11h00	7  09h30 - 11h00	11  09h30 - 11h00	9  09h30 - 11h00	13  09h30 - 11h00	11  09h30 - 11h00
D	11	8	12	10	14	12
L	12	9	13	11	15	13
M	13	10	14	12	16	14
M	14  18h00 - 19h00	11  18h00 - 19h00	15  18h00 - 19h00	13  18h00 - 19h00	17  18h00 - 19h00	15  18h00 - 19h00
J	15	12	16	14	18	16
V	16	13	17	15	19	17
S	17  09h30 - 11h00	14  09h30 - 11h00	18  09h30 - 11h00	16  09h30 - 11h00	20  09h30 - 11h00	18  09h30 - 11h00
D	18	15	19	17	21	19
L	19	16	20 Lundi du Jeûne	18	22	20
M	20	17	21	19	23	21
M	21  18h00 - 19h00	18  18h00 - 19h00	22  18h00 - 19h00	20  18h00 - 19h00	24  18h00 - 19h00	22  18h00 - 19h00
J	22	19	23	21	25	23
V	23	20	24	22	26	24
S	24  09h30 - 11h00	21  09h30 - 11h00	25  09h30 - 11h00	23  09h30 - 11h00	27  09h30 - 11h00	25 Noël
D	25	22	26	24	28	26
L	26	23	27	25	29	27
M	27	24	28	26	30	28
M	28  18h00 - 19h00	25  18h00 - 19h00	29  18h00 - 19h00	27  18h00 - 19h00		29  18h00 - 19h00
J	29	26	30	28		30
V	30	27		29		31
S	31  09h30 - 11h00	28  09h30 - 11h00		30  09h30 - 11h00		
D		29		31		
L		30				
M		31				

Comment gérer vos déchets ?



Ordures ménagères

Le principe de base : tout déchet ménager s'élimine dans un sac poubelle muni du nombre requis de vignettes jaunes officielles (35, 60 ou 110 litres).

Exception : voir la rubrique "flacons en plastique".



Flacons en plastique avec bouchon

Les flacons en plastique (blancs ou transparents) se rapportent idéalement dans les commerces. A la déchetterie, élimination dans les sacs poubelle avec vignette.

Exception : dès 1,5 litre --> déchets encombrants.



Sagex

Petites pièces : dans les sacs poubelle avec vignette(s).

Grandes pièces uniquement : dans la benne des déchets encombrants.



Litière de chat

A éliminer avec les déchets ménagers (sacs poubelle avec vignette).



Capsules Nespresso (aluminium)

Capsules **Nespresso originales** à déposer dans le container prévu à la déchetterie. **Toutes les autres capsules** à éliminer avec les déchets ménagers (sacs poubelle avec vignette).



PET

Déposez-les dans les grands sacs bleus à la déchetterie.

Attention : uniquement les bouteilles avec le symbole PET sont admises.



Aluminium et boîtes de conserve

A éliminer dans la benne destinée au dépôt de l'aluminium et fer blanc (boîtes débarrassées de leur papier et rincées et les cannettes en alu écrasées).



Verre

Le verre de toutes les couleurs est à éliminer dans la benne destinée au dépôt du verre.



Papier et carton

A éliminer dans la benne du papier.

Les cartons doivent être pliés au préalable et débarrassés d'éventuelles parties en plastique.



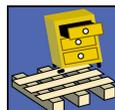
Huiles minérales et végétales

A éliminer dans les containers à disposition. Si besoin demandez des précisions aux surveillants de la déchetterie.



Déchets compostables ménagers

A composter de préférence au jardin (épluchures de fruits et légumes, fleurs, etc.). Une benne est à votre disposition pour vos déchets organiques.



Bois

Pour le dépôt du bois, les meubles ou grandes pièces doivent être démontés. Tout autre matériel doit être séparé du bois et trié. Aucun bois de démolition à la déchetterie.

Le bois autoclavé s'élimine avec les encombrants.



Appareils électriques et électroniques

En priorité ramener aux commerces spécialisés ou dans la benne destinée à ces appareils. Les **grands objets** sont à déposer gratuitement chez Bader à Lucens. **Les frigos et congélateurs** s'éliminent exclusivement chez Bader.



Ferraille (objets métalliques)

A déposer dans la benne destinée au dépôt de la ferraille. Uniquement des objets correspondant à un usage ménager sont autorisés (treillis, casseroles, vélos, etc).



Textiles et chaussures

A déposer emballés dans des sacs fermés dans le container Texaid. Les souliers sont à attacher et à emballer par paire.



Déchets spéciaux des ménages

Obligation de vous adresser aux surveillants de la déchetterie qui vous indiqueront l'emplacement ou la manière de les éliminer.



Verre plat

A éliminer dans la benne des déchets inertes.



Fenêtre (cadre et verre)

Pour leur élimination, séparez le bois du verre et déposez le matériel **séparément** : le verre avec les déchets inertes et les autres matériaux dans les bennes correspondantes.



Déchets inertes (petites quantités)

Articles isolés : à éliminer dans la benne déchets inertes (porcelaine, poterie, etc). **Démolition ou gros objets** : à éliminer chez une entreprise spécialisée (comme Bader, Lucens).



Déchets encombrants combustibles

Pas de sac poubelle opaque dans la benne des déchets encombrants. **Dépôt autorisé** : Flacons de lessive **dès** 1,5 litre, grosses chaussures, casques de ski/moto.

Les responsables vous renseignent !



Déchets de jardin

Petites quantités : benne des déchets compostables (bois 3 cm de diamètre max.). **Grandes pièces et volume important** : à Lucens - demandez la carte (retour dans la boîte).



Peintures

Les peintures, solvants ou déchets toxiques sont à rapporter dans les commerces spécialisés qui les vendent. Les surveillants de la déchetterie peuvent vous renseigner.



Déchets de chantier

Ce type de déchets **n'est pas repris**. Il est à éliminer par une entreprise spécialisée à vos frais.



Cartouches d'encre pour imprimantes

A ramener **exclusivement** aux commerces spécialisés ou à éliminer dans les filières selon les informations figurant sur les emballages.



Dépouilles d'animaux

Les animaux domestiques morts : à amener au Centre déchets carnés, Moudon (021 905 20 57, Bronjon 20). **Les animaux sauvages morts sur la chaussée** : appelez Eric Bessard au 077 465 24 09.



Médicaments

A rapporter **exclusivement** à votre pharmacie qui procèdera à leur élimination.



Tubes lumineux (néon) / LED

A ramener **de préférence** dans les commerces spécialisés. Les anciennes ampoules sont à éliminer avec les déchets ménagers (sacs poubelle avec vignette).



Véhicules

Les pneus, batteries ou autres pièces de véhicules à moteur **ne sont pas repris** à la déchetterie. Adressez-vous à votre garagiste.



Piles et accumulateurs

A ramener **de préférence** dans les commerces qui les vendent ou les remettre aux surveillants de la déchetterie. **Aucune pile ne doit trouver place dans un sac poubelle !**



Plastiques agricoles

Ce type de déchets **n'est pas repris**. Il est à éliminer par une entreprise spécialisée à vos frais.

Principe de base des coûts de la déchetterie

Les lois fédérales et cantonales pour la protection de l'environnement imposent aux communes de couvrir l'entier des frais d'élimination des déchets par des taxes. 40% des coûts doivent être couverts directement par les habitants (vente de vignettes). A Curtilles, le solde est couvert par la perception de la taxe annuelle (voir ci-dessous).

Vignettes officielles

A Curtilles, vous pouvez utiliser des sacs poubelle ordinaires du commerce, grandeur à choix selon vos besoins, sur lesquels vous apposerez la vignette communale jaune :

35 litres : 1 vignette - 60 litres : 2 vignettes - 110 litres : 3 vignettes

Prix des vignettes : Frs. 16.00 pour 10 vignettes / Frs. 144.00 pour 100 vignettes
40 vignettes sont offertes à la naissance d'un enfant habitant à Curtilles.

Où acheter les vignettes ?

Exclusivement au Café Fédéral durant les heures d'ouverture (sauf durant le service des repas de 11h30 à 14h et de 19h à 21h, fermé les jeudis (en cash, pas de cartes).

Taxe annuelle des ordures ménagères : par ménage

Un calcul dégressif est appliqué au prorata d'adultes qui composent le ménage. Les adultes sont les personnes qui ont ou qui atteignent 18 ans dans l'année civile (01.01 au 31.12). Un prorata temporis est calculé pour les arrivées et les départs des adultes d'un ménage durant l'année civile, le mois entamé sera comptabilisé en plein.

Ménage de 1 personne adulte : 1.0 EM = Fr. 80.- par année

Ménage de 2 personnes adultes : 1.8 EM = Fr. 144.- par année

Ménage de 3 personnes adultes : 2.4 EM = Fr. 192.- par année

Ménage de 4 personnes adultes et plus : Fr. 200.- par année

Les taxes annuelles sont facturées en octobre avec un délai de paiement de 30 jours.

EM = Equivalent ménage

Constats et rappel des bons réflexes

- **Déchets encombrants**
Pas de sac poubelle opaque dans la benne des déchets encombrants !
Seulement les grandes pièces sont à éliminer dans cette benne.
Exceptions : flacons en plastique **dès** 1,5 ltr, chaussures de ski et de marche, casques de ski ou moto. **Les responsables vous renseignent !**
- **Flacons en plastique avec bouchon : rappez-les dans les commerces locaux**
Aucun flacon en plastique blanc (lait) ou de lessive ne doit être éliminé avec le PET, dans la benne des déchets encombrants **dès 1.5 ltr**, sinon dans les sacs poubelle.
- **Bois et meubles en bois**
Les meubles avec **grandes pièces en bois doivent être démontés** et les différentes pièces triées et éliminées séparément.
Le bois **autoclavé** doit être éliminé dans la benne des déchets encombrants.
- **Frigos et congélateurs**
NOUVEAU : les frigos et congélateurs s'éliminent **exclusivement** dans les commerces spécialisés, **sinon chez Bader à Lucens.**

Les rôles des responsables de la déchetterie

- **Conseiller**
Ils sont là pour vous guider - demandez-leur conseil !
- **Corriger**
S'ils constatent un dépôt incorrect, ils vous rappellent les « fondamentaux » du tri.
- **Surveiller**
La Municipalité leur donne la mission de surveiller l'utilisation de la déchetterie.

Démolitions, transformations et déménagements

Tout dépôt volumineux, issu d'une démolition, d'une transformation ou d'un déménagement, doit être évacué aux frais des propriétaires ou locataires directement auprès d'une entreprise spécialisée (par expl. Bader à Lucens). **Les responsables de la déchetterie ont reçu l'instruction de refuser ce type de dépôt à la déchetterie.**

Merci de votre compréhension.

La Municipalité